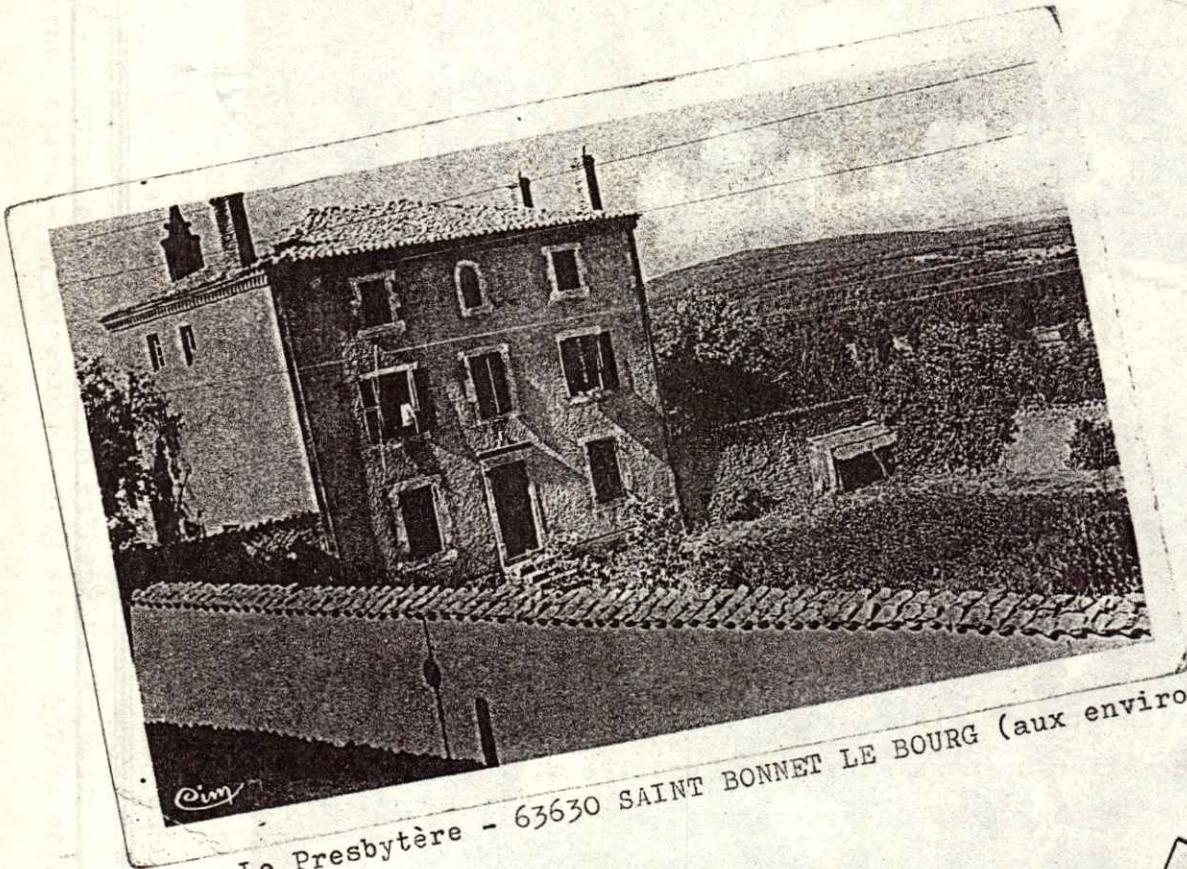


N° 12 - Gratuit

Novembre - Décembre 1991

Siège social : Mairie

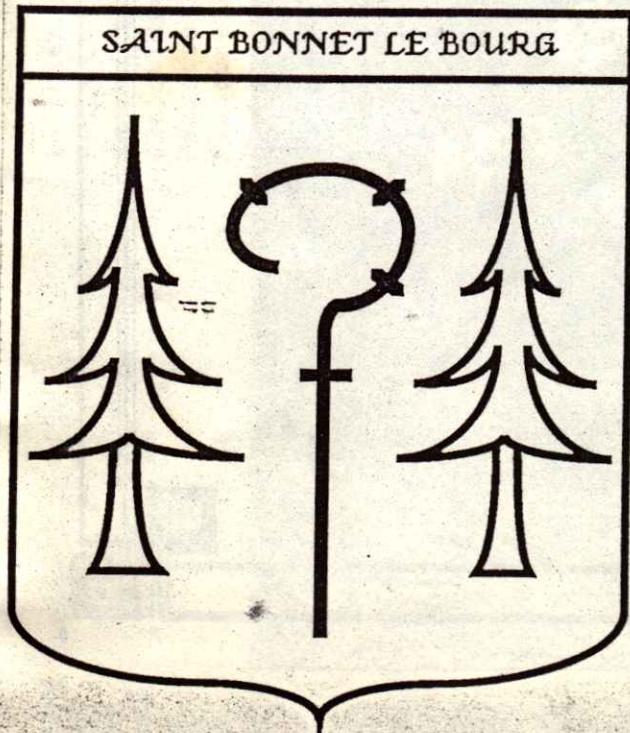
LE PETIT JOURNAL DU BOURG

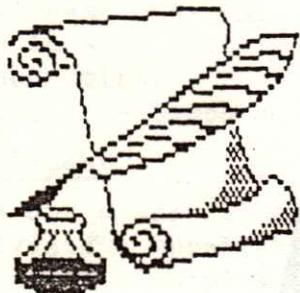


Le Presbytère - 63630 SAINT BONNET LE BOURG (aux environs de 1930)

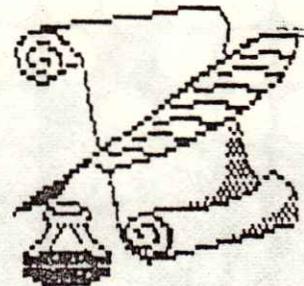
Même dans le désert, il y a toujours une oasis quelque part.

Saint Exupéry





Editorial



Nous aimons tous notre pays, notre ville ou notre village, quelqu'il soit; il est pour nous une oasis de bonheur. Oasis que nous aimons revoir même lorsque nous en sommes éloigné.

"Oasis" chaque village de France, aussi petit soit-il, car chacun, habitant ou résident temporaire a le devoir et le plaisir, de le choyer, d'essayer chacun dans son métier ou dans sa vie de le faire vivre, afin qu'il soit le plus beau de son canton, afin qu'il fasse voir à tous qu'il est un village vivant qui ne veut pas mourrir.

Et pour que votre village reste une oasis et qu'il ne meurt pas, il faut tous vous serrer les coudes et faire tous, du plus petit jusqu'au plus grand, tout ce qui est en votre pouvoir pour garder vos derniers commerces et votre école. Car un village sans écoles, c'est-à-dire sans jeunes pour assurer l'avenir, sans commerces est un village qui tôt ou tard finira par "Mourrir", et je suis certain que tous, à Saint Bonnet Le Bourg, vous ne le voulez pas.

André GATEAU

"REMEDES de CHEVAL" pour Bovins (Suite)

Avant de poursuivre, reconnaissons que nos tracteurs modernes sont plus simples à conduire, moins exigeants, mais moins pittoresques et juste bons pour le travail.

Il est inutile de s'étendre trop sur les remèdes, tellement ils ont de points communs avec ceux conseillés pour les hommes ... à cette époque !..

La Saignée ici "faite promptement à la veine du cou" semble toujours être le remède universel parfois efficace surtout "si on la réitère 2 à 3 fois à douze heures de distance l'une de l'autre".

"Après chaque saignée, on fera prendre à l'animal un bon breuvage composé d'un pot de vin et d'un pot d'eau avec de l'absynthe, sauge et cresson d'eau, hachés bien menus .. et n'oublions pas de faire bouillir le tout pendant 1/4 d'heure, de passer à travers un linge et d'ajouter dans la liqueur crue une demi-once de safran coupé bien menu".

Si malgré cela, la maladie augmente, on pourra ajouter à la chopine de bon vin, une demi-once de fiente de pigeon fraîche. Au cas où l'on n'en aurait pas, on prendra celle de poule.!

Remarquons que, malgré tout, la guérison n'est jamais garantie.. Dans certains cas particuliers "quand la bête ne peut pisser et quand elle a une pierre dans la verge ou dans la vessie, on commence toujours par essayer quelques bons breuvages à base de bon vin, miel ou huile additionnés de plantes diverses".. et croyez nous, la bête avait intérêt à guérir sinon on allait chercher les tenailles et le couteau pour "ouvrir et tailler". Nos ancêtres n'étaient pas sadiques par plaisir. Pleins de bon sens, ils recommandaient pour "dégonfler un boeuf" de mettre la main dans le fondement et une corne percée aux 2 bouts. C'était simple et efficace !...

Il est souvent recommandé de tenir les bêtes dans des étables saines et éloignées, s'il se peut, des lieux infectés.

Les "remèdes préservatifs" et la manière de s'en servir en cas d'infection sont bien précisés. Ils sont souvent à base de bons vins, de miel, beurre, avoine et orge, "le principal et le plus essentiel restant de faire un séton sous le cou, dans l'endroit où la peau est la plus pendante". Nous avons bien précisé - sous le cou -. Les paysans appelaient cette opération "brocher une bête". Si un lecteur éventuel pouvait nous la décrire et nous la préciser; nous le remercions par avance..

N'oublions pas que la "Thériaque de Venise" était aussi souvent recommandée et que toute "apothicairerie" de campagne devait en posséder. Quant au lavement, il fallait ne pas l'oublier mais il devait être "rafraichissant". Pour cela une bonne chopine de verjus avec une décoction de mélilot, de pariétaire et de camomille pouvait convenir et, en cas de toux rebelle, il fallait penser aux poireaux pilés avec du froment et ne pas oublier l'ail non plus!..

En lisant tous ces conseils de savant vétérinaire, nous avons eu la nette impression que la prévention était plus recommandée pour les bestiaux que pour l'homme. Il ne faut pas s'en étonner. Le paysan était plus attentif aux maladies de son boeuf, de sa vache qu'aux siennes propres ou qu'à celles de sa famille. Il est vrai que pour l'homme, il devait être inutile d'insister sur l'effet positif des bonnes chopines ! C'était l'évidence même...

Nous sommes au XVIIIème siècle, ne l'oublions pas, et il nous est recommandé d'utiliser les remèdes avec discernement ! "C'est aux médecins maréchaux et experts à décider si tel ou tel remède convient; il faut surtout se méfier de ces charlatans, hommes à prétendus secrets qui ruinent les paysans par leurs antidotes données témérairement et sans connaissances.."

Il faudra attendre la Révolution (1) pour voir en FRANCE la création des premières écoles nationales vétérinaires. De nos jours, nous ne manquons pas de remèdes vétérinaires bien savants mais n'oublions pas cette remarque lue dans notre livre : "Peut être foulons-nous, sous nos pieds, les

remèdes à la plupart de nos maux et nous n'estimons que ceux qui viennent de loin !.."

Nul doute qu'il y a là matière à réflexion pour les responsables de notre si fameuse et si chère Sécurité Sociale !.

- (1) 2 écoles créées, dites d'économie rurale vétérinaire (décret de la Convention nationale du 29 Germinal an III de la République Française)

Pierre VEDRINE

SOCIAL

Informations à l'attention de tous

L'Art de conserver les papiers (Suite)

Les papiers de l'habitation : Vous êtes propriétaire,
Les documents établissant votre droit de propriété :

- 1) Vous avez acheté sur plan : Votre titre sera le contrat d'acquisition en l'état futur d'achèvement ou le contrat de construction de maison individuelle et l'acte d'acquisition du terrain. Le premier contrat est nécessairement un acte notarié, le second est généralement sous seing privé (précisons que l'acte d'acquisition du terrain est, quant à lui notarié).
- 2) Vous avez construit ou fait construire par une entreprise : Votre titre est constitué par l'acte d'acquisition du terrain. Le fait qu'un immeuble ait été édifié n'apparaîtra dans les actes notariés qu'occasionnellement, lors de l'établissement d'un acte ultérieur (emprunt ou revente, par exemple). La désignation de l'immeuble construit sera alors portée dans l'acte notarié soit par référence aux indications du cadastre soit par reproduction de la déclaration de travaux.
- 3) Vous avez acheté un immeuble ou un local achevé : Votre titre sera un acte authentique : acte notarié ou jugement (adjudication, constatation judiciaire de transfert de propriété).
- 4) Vous avez acquis par donation, testament ou succession : Ici encore, votre titre sera un acte notarié (attestation de propriété, acte de donation, acte de partage).

Remarque au sujet de l'attestation de propriété : Normalement, les héritiers devraient requérir un notaire pour dresser une attestation de propriété lorsque la succession comprend des biens immobiliers et qu'un partage n'a pas été publié dans les dix mois du décès; cette attestation de propriété indique à qui appartiennent les biens immobiliers à la suite du décès. Elle est publiée au bureau des hypothèques. Quelquefois les héritiers ne la requièrent que beaucoup plus tard, à l'occasion de la publication d'un acte ultérieur (revente, emprunt). Ne vous étonnez donc pas si vous n'en trouvez pas trace dans votre dossier.

Remarque : C'est pourquoi, dans la plupart des hypothèques ci-dessus, votre titre est un acte authentique. Aussi, si vous l'avez égaré, n'ayez aucune inquiétude; le notaire qui a reçu l'acte est tenu de vous délivrer une expédition ou une copie chaque fois que vous en faites la demande. Le bureau des hypothèques du lieu de la situation de l'immeuble vous délivrera également des copies.

A suivre

André GATEAU

SAVONS-NOUS APPRECIER L'EAU ?

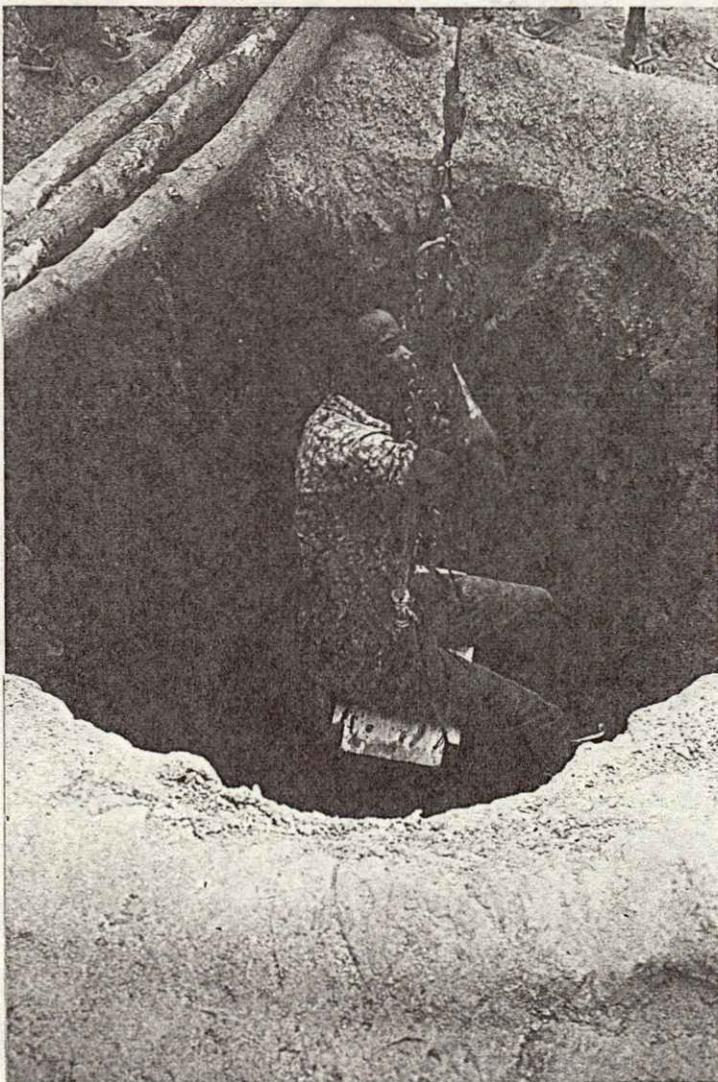
Cette année encore, nous avons eu peur de voir trop briller le soleil ... Non à cause d'une (éventuelle) insolation mais plutôt à cause de la sécheresse que cela provoque.

Mais entre nous, avez-vous déjà eu une pensée, un jour ou l'autre, pour ces pauvres gens qui connaissent cette situation (en plus grave) chaque année ?

Il y a des pays où les femmes (ou jeunes filles) font souvent 4 kms et parfois plus avec une lourde cruche sur la tête et dans les sentiers de chèvre, caillouteux et abrupts, pour chercher de l'eau parfois même sale et polluée.

Souvent il faut aller jusqu'à la rivière, creuser dans le sable plus ou moins profondément selon la saison pour atteindre la couche phréatique. Alors le plaisir est grand !.. On s'asperge de cette eau qui sert aussi pour la cuisine, la lessive, les bêtes, etc...

Depuis quelques années, on creuse beaucoup de puits (photo n° 1) ce qui facilite la tâche et rend l'eau plus propre à la consommation. Elle reste néanmoins rare et il faut parfois mettre son récipient à la "queue leu leu" en attendant l'heure d'ouverture du puits ... (photo n° 2)



(Photo n° 1) - Enfin , le puits est creusé.

On construit aussi de plus en plus de barrages pour retenir l'eau de pluie, abondante après une forte averse mais qui s'écoule aussitôt et ne mouille pas la terre. Grâce à ces retenues, l'eau reste et fait la joie de la population. Le sous-sol s'imprègne et reste humide.

C'est un bel endroit de rencontre et un centre de vie. (Photos n° 3 et 4)

Pour ma part, j'apprécie BEAUCOUP notre bonne eau et chaque fois que je suis loin de Saint Bonnet Le Bourg, c'est elle qui me manque le plus !..

Merci à tous ceux qui travaillent pour la garder aussi délicieuse.

NE LA GASPILLONS SURTOUT PAS .

Madame TURQUAIS

Photos issues d'un reportage effectué au CAMEROUN par la famille TURQUAIS.

Les photos n° 2, 3 et 4 sont en page suivante.

Un très grand merci à toutes les personnes qui se sont dévouées pour écrire un article dans ce journal. Je citerais : Madame LEFORT et Monsieur PEYRE du G.C.U. (2 articles) - Madame TURQUAIS de Féneyrolle (1 article) - Monsieur GATEAU de Dijuste (2 articles) - Monsieur VEDRINE de Dijuste (1 article). Quel soulagement pour la direction.

JMR

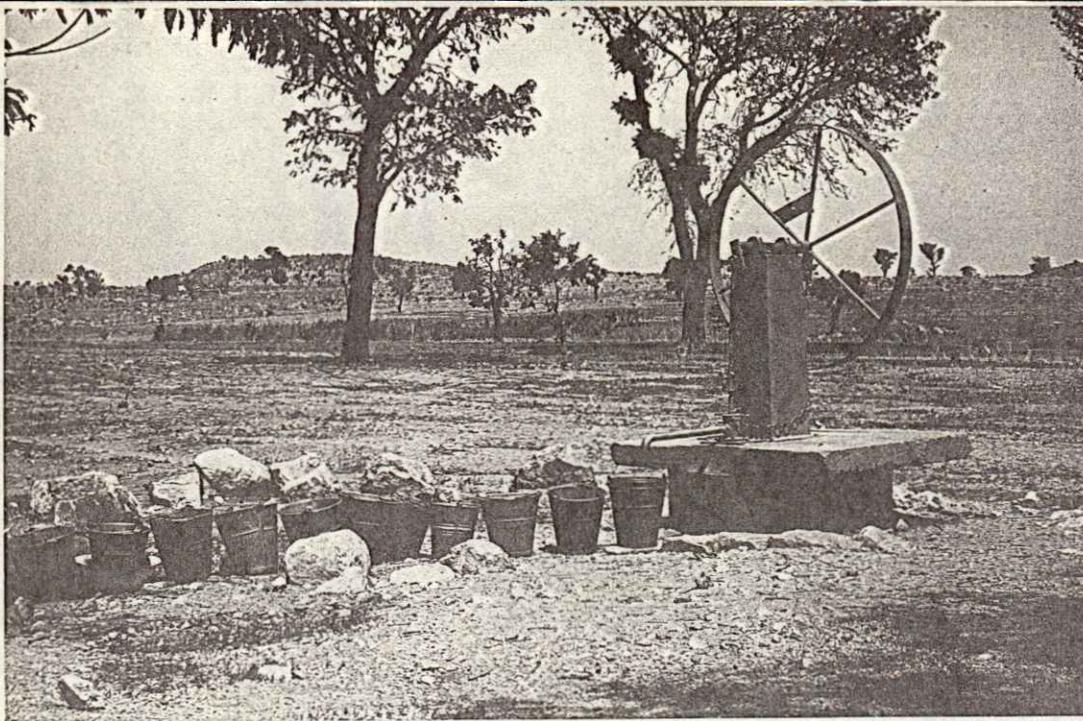


Photo n° 2 :

Il faut prendre son mal en patience en attendant l'ouverture de la pompe.

Photo n° 3 :

Le puits, centre de Vie.

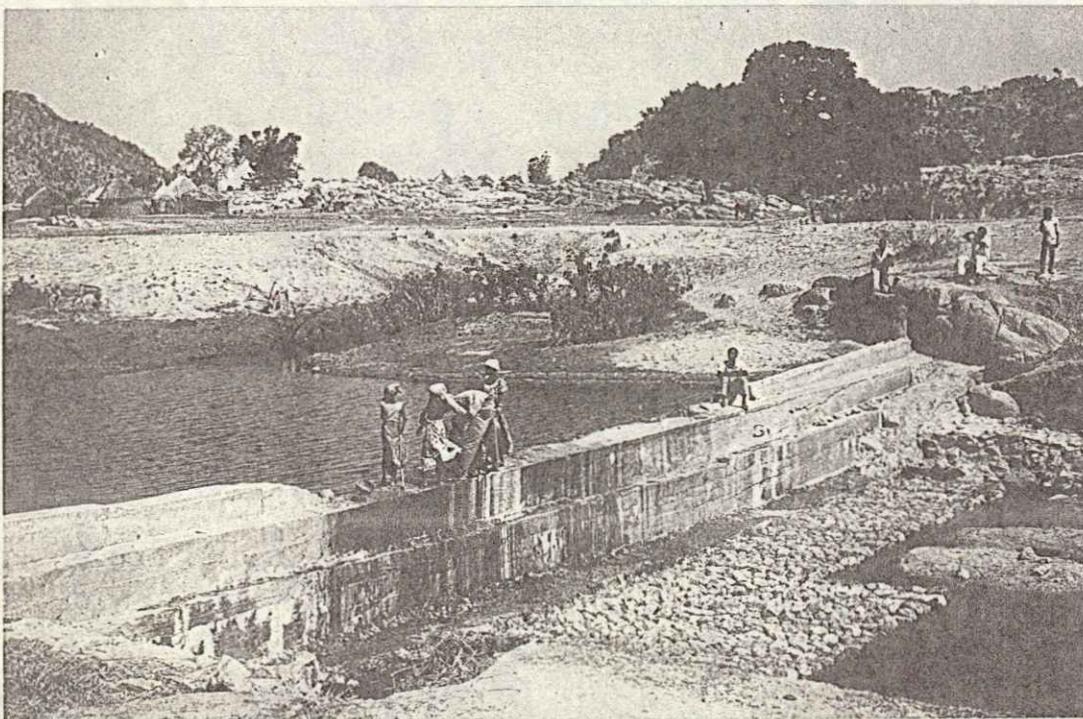
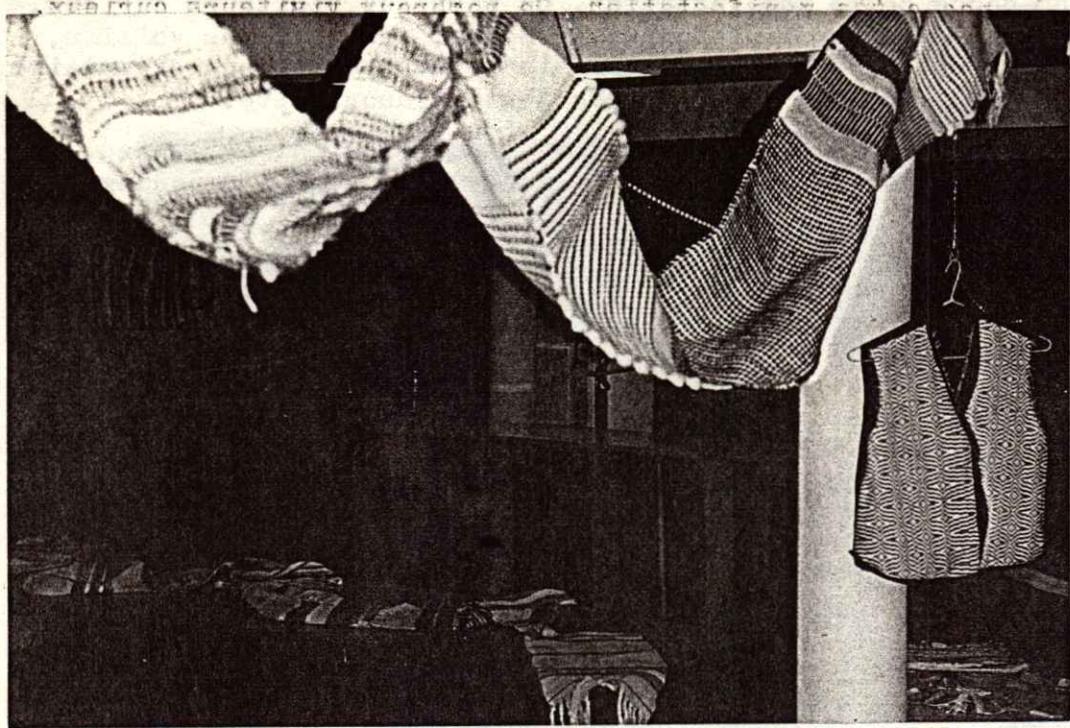


Photo n° 4 :

Ce barrage qui conserve l'eau de pluie et permet au puits de garder son eau presque jusqu'à la prochaine saison est un grand bonheur pour les habitants des huttes au fond à gauche.



SEMAINE
D'ANIMATION
A
SAINT BONNET LE BOURG

Les photos exposées
ci-contre et ci-dessous
ont été prises par Mr
MARCHAND du G.C.U.

Dans le dernier numéro du "Petit Journal",
Monsieur JAMMES écrivait : "Les traditions ont la vie dure, et c'est bien ainsi".

C'est pour satisfaire à une certaine tradition
que s'est déroulée, cette année encore, une semaine d'animation culturelle à
Saint Bonnet Le Bourg.

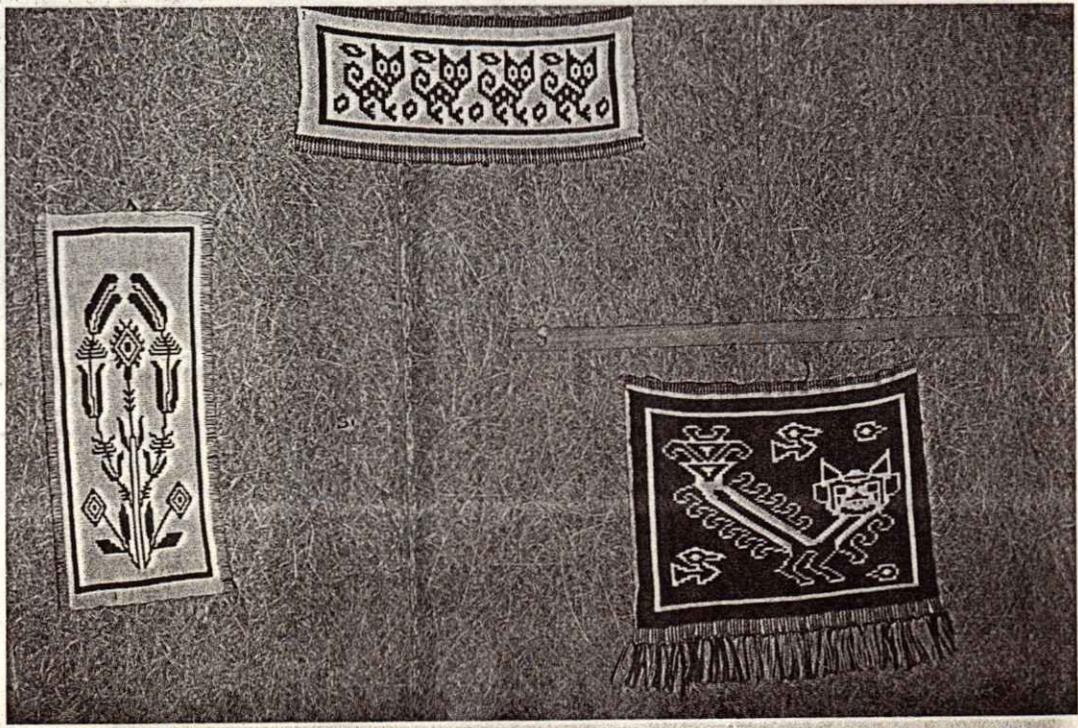
Certes, ce ne fût pas un "Festival" mais enfin,
jugez plutôt :

Du 12 au 17 Août, cinq stagiaires désireux de
s'initier aux techniques du tissage, se retrouvaient à l'atelier des artisans
autour de Mr et Mme MARCHAND et de Mme PICOUX, les animateurs. Ils apprenaient
à monter un métier et découvraient le bonheur de créer quelques beaux objets :
sacs, coussins, etc.. à l'aide de points étudiés ou découverts au cours du
déroulement du travail.

Pour la première fois, une habitante de Saint
Bonnet Le Bourg, Mme FENEYROLS de Dijuste s'était jointe aux campeurs universi-
taires. Peut-être que l'an prochain d'autres enthousiasmes se révéleront dans
le village ?

Le 15 Août, à la salle des fêtes, s'est tenue
une après-midi portes ouvertes. A côté des oeuvres réalisées pendant le stage

de tissage, se trou-
vaient réunies les
productions de plu-
sieurs artistes
locaux et de quelques
artistes amateurs :
peintures à l'huile,
aquarelles,
tapisseries,
dentelles, etc...
Une collection
complète du "Petit
Journal" était
exposée ainsi que
des agrandissements
de vieilles cartes
postales évoquant
le site de Saint
Bonnet Le Bourg
autrefois.



Monsieur le Maire et plusieurs personnalités honorèrent de leur présence cette manifestation. De nombreux visiteurs curieux, surpris, intéressés, habitants de Saint Bonnet Le Bourg, des villages voisins, vacanciers se pressaient autour des stands; certains s'asseyaient, un exemplaire du "Petit Journal" en main, pour le parcourir en toute tranquillité.

Les jeunes découvraient, sur les photos jaunies, un coin du bourg, de la campagne, ou le visage d'un ancien, occasions d'échanges sympathiques et détendus.

Le "Petit Journal" recruta quinze nouveaux lecteurs. Un reporter amateur a réalisé un film sur tous les moments de cette exposition : vous êtes tous conviés à le voir au cours d'une séance de projection prévue au cours des vacances 1992.

Le soir venu, chacun repartait, peut-être un peu plus riche d'avoir rencontré des amis.

Une semaine réussie et chaleureuse, n'est-ce pas ?

G. Lefort - A. Peyre (du G.C.U.)

On fêtera bientôt le 25ème anniversaire du séjour estival des campeurs universitaires à Saint Bonnet Le Bourg. Ils se succèdent de Juillet à la fin du mois d'Août dans ce "camp" qu'ils aiment.

Ils viennent, mieux reviennent, selon un plan mûri en cours d'année.

Les premiers, amateurs de myrtilles, arrivent en même temps que ceux qui guettent les premières girolles. Ils sont vite suivis par ceux qui attendaient la maturité des framboises et la grande poussée des champignons.

La tradition veut que le 15 Août, les C.U. réunissent autour d'un pot les découvreurs du camp et les édiles du village : occasion de se retrouver et d'évoquer les années passées.

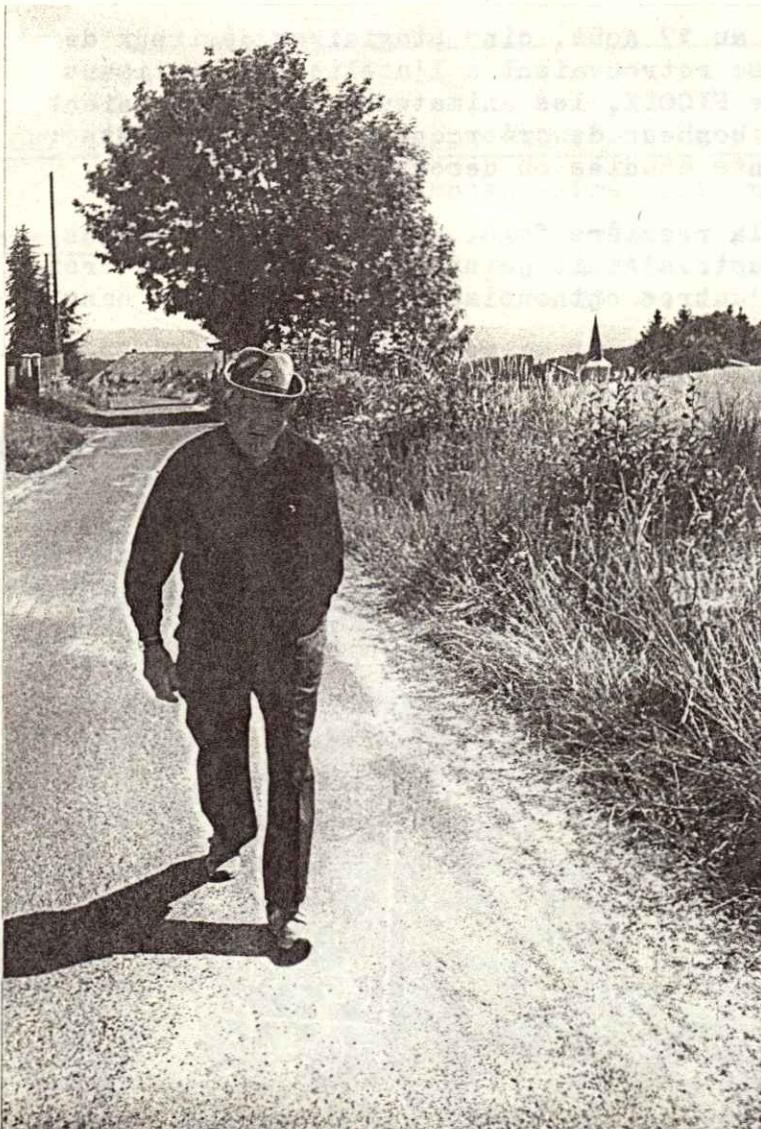
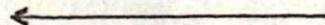
Le 15 Août 1991 n'a pas failli à l'usage.

Voilà plus d'un mois que les campeurs ont regagné leurs pénates ...déjà les photos souvenirs circulent ... beaucoup avec le "Petit Journal" vont suivre à distance la vie de Saint Bonnet Le Bourg. Ils vont attendre le printemps pour préparer les vacances 92 avec, ici, une certitude : les retrouvailles de tous avec nos amis de Saint Bonnet Le Bourg.

G. Lefort - A. Peyre

①

Roi "shérifien" pour la journée
Il s'en va, d'un pas décidé
Surveiller le "pot" de l'amitié
Par le G.C.U. organisé.





②

C'est le discours d'entrée.
 Il faut donc bien écouter
 Si l'on veut pouvoir goûter
 aux bouteilles, sous la table, placées.



③

Notre shérif, droit, raide et élané
 Est attentif au discours bien ficelé.
 Ses intentions ne sont pas simulées
 Il "boit" littéralement les paroles prononcées.



4

Amis, vous pouvez approcher
De la "sainte" table dressée
Et, en toute simplicité, déguster
La chaleur de l'amitié proposée.

Les 4 photos du "pot du 15 Août"
et les vers libres y afférant
sont de :

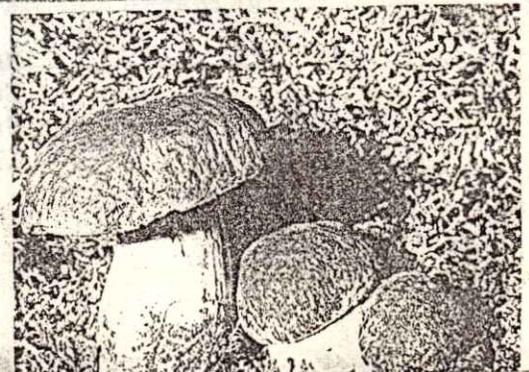
JMR

RECETTE : CONFIT DE POMMES DE TERRE AUX CÈPES

(Pour 6 à 8 personnes - Préparation : 20 mn. - Cuisson : 2 H.)

Ingrédients : - 750 Gr. de cèpes - 750 Gr. de pommes de terre -
- 1 tranche de jambon d'Auvergne - 1 gros bouquet de persil plat -
- 2 Gousses d'ail - 25 Gr. de graisse d'oie + sel et poivre.

- 1) Coupez la tranche de jambon en très fines lanières.
Lavez le persil; ottez les tiges, égouttez les
feuilles et ciselez-les. Pelez les gousses d'ail
et hâchez les menu.
- 2) Otez la partie terreuse du pied des cèpes;
essuyez les avec un torchon humide et coupez
en lamelles épaisses. Pelez les pommes de
terre, lavez les, essuyez les avec du papier
absorbant et coupez les en rondelles épaisses.
- 3) Allumez le four thermostat 4. Etalez la graisse
d'oie sur le fond et les parois de la cocotte
allant au four. Déposez-y une couche de pommes
de terre, une couche de cèpes, un peu de hachis
d'ail et de persil et quelques lanières de
jambon. Salez très légèrement et poivrez.
Continuez jusqu'à épuisement des ingrédients.
Couvrez et laissez cuire au four pendant 2 H.
- 4) Servez tout chaud dans la cocotte de cuisson.



JEU des Départements entrecroisés

Complétez toutes les cases par des lettres qui composeront des départements français. Pour vous mettre sur la voie, quelques lettres sont déjà en place.

The crossword puzzle grid is composed of black and white squares. The pre-filled letters are as follows:

- Row 1, Column 4: A
- Row 3, Column 5: V
- Row 3, Column 10: H
- Row 5, Column 1: M
- Row 6, Column 10: V
- Row 7, Column 4: G
- Row 8, Column 10: G
- Row 8, Column 11: I
- Row 10, Column 1: H
- Row 10, Column 4: N
- Row 11, Column 1: G



1) Compte administratif 1990 :

A) CCAS Dépenses : 1064.00
Recettes : 4275.57
Excédent : 3211.57

B) Eaux Fonctionnement
Dépenses : 24508.09
Recettes : 75893.31
Excédent : 51385.22

Eaux Investissement
Dépenses : 184122.81
Recettes : 185124.00
Excédent : 1001.19

C) Assainissement Fonctionnement : Dépenses : 21933.00
Recettes : 20933.77
Déficit : 999.23
Investissement : Dépenses : 37908.00
Recettes : 37908.33
Excédent : 0.33

D) Commune Fonctionnement : Dépenses : 1179081.65
Recettes : 1370435.27
Excédent : 191313.52
Investissement : Dépenses : 743694.43
Recettes : 792942.00
Excédent : 49247.57

2) Evaluations Cadastreales : Le Maire présente à l'assemblée de la commission Communale des Impôts Directs le dossier relatif à la classification sectorielle des propriétés non-bâties. Après délibération, la CCID demande au Maire de proposer à la Direction des services fiscaux les classes suivantes :

Groupe 1	Sous groupe 1	Classes F : landes pacables
		D : Pré de faible rendement
		B : Pré à faucher
Groupe 2	Sous groupe 1	Classes C : Lacs et étangs de superficie moyenne
		B : Lacs ou étangs
Groupes 3 et 4		: Néant
Groupe 5	Sous groupe 1	: Néant
	Sous groupe 3	Classes E : Pins
		B : Douglas, sapins, épicéas
		F : Pins exploitation difficile
	Sous groupe 4,5 et 6	: Néant
Groupe 7	Sous groupe 4 et 5	: Néant
	Sous groupe 6	Classe A : Autres terrains

3) Regroupement Pédagogique :

- Vu le tableau des effectifs des écoles communales de Doranges, Saint Alyre d'Arlanc et Saint Bonnet Le Bourg,
Vu l'avis de Monsieur l'inspecteur départemental de l'éducation nationale,
Vu l'avis des parents des élèves de ces trois écoles et l'accord des enseignants,
Le Maire propose aux conseillers municipaux de demander à Monsieur l'inspecteur d'académie de créer un regroupement pédagogique permanent entre les trois écoles sus-citées. Après délibération, les élus donnent leur accord.

4) Budget PAIO (Permanence d'accueil, d'information et d'orientation) : Le Maire présente à l'assemblée un courrier du SIVOM d'Ambert proposant l'adhésion de la commune au budget PAIO, organisme chargé d'informer les jeunes à la recherche d'un emploi. Après en avoir délibéré, les Elus refusent l'adhésion.

5) Voirie 92 : Le Maire présente un devis de voirie pour l'exercice 1992 :

Chemin de Boissonne à Dijuste	:	144330	F. HT
Chemin de Lacoust	:	79192,50	F. HT
Imprévu	:	25328,95	F. HT
Honoraires 4,48%	:	11148,55	F.
TVA 18,60%	:	48360	F.
soit	:	308360	F. TTC

Après délibération, les Elus acceptent le marché et chargent le Maire de demander à la^SDDAF d'instruire le dossier.

Horaire d'ouverture de l'agence postale :

Après acceptation du conseil municipal, les nouveaux horaires d'ouverture au public de l'agence postale sont les suivants :

- Période de grandes vacances (2 mois) : Tous les matins (sauf le dimanche) de 09 à 11 H.

- Période de classes + Petites vacances :

- de 09 à 10 H. les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- de 09 à 11 H. les mercredi et samedi.

Les horaires seront effectifs à compter du Lundi 30 Septembre 1991.

Joyeux anniversaires à nos anciens :

Ils auront :

87 ans le 06 Décembre pour madame TERRY Marie épouse PILLAT.

84 ans le 23 Décembre pour madame BROSSARD Marie épouse BONNEFONT.

83 ans le 17 Novembre pour monsieur PILLAT Antoine, Maurice.

80 ans le 06 Décembre pour monsieur VERNET Prosper.

70 ans le 09 Décembre pour madame COUVERT Jeanne épouse BURLAUT.

70 ans le 06 Décembre pour madame NIGOND Marie épouse ROCHER.

Blague :

Une femme est en train de donner le jour à son premier enfant, mais les choses ne se passent pas très bien et la malheureuse passe un mauvais quart d'heure. Livide, son mari se ronge les sangs en la voyant souffrir ainsi.

- Et dire que tout ça est de ma faute ! s'exclame-t-il à un moment.

La jeune femme se tourne vers lui avec une ébauche de sourire :

- Mais non, mon chéri. Tu n'y est pour rien, je t'assure....

Blague :

A Marseille, une petite fille rentre de classe et va voir son père.

Té papa ! Tu connais la dernière ?

Non, ma petite Fanny ...

Eh ben, c'est moi, peuchère.

Fête patronale

- Grand bal le Samedi avec l'orchestre de Jean-Pierre COUSTEIX pour débiter les festivités du Week End. Nous saluons la présence de la "Zoubida", venue soutenir les musiciens en fin de soirée.

- Le dimanche matin, avec le beau temps, la fanfare de l'Avant-Garde de Langeac a assuré l'animation de la messe ainsi que de la procession qui a suivi. Puis ce fut l'apéritif d'honneur offert par le comité des fêtes.

Dans l'après-midi, sous un soleil toujours aussi radieux, le groupe folklorique d'Allègre et la fanfare de Langeac se sont partagés la scène pour nous offrir une succession de danses auvergnates et de concerts. En fin de journée, la fanfare Avant-Gardoise, toujours fidèle au poste, a animé la retraite aux flambeaux qui a conduit, petits et grands, sur le lieu du feu d'artifice tiré par nos sapeurs pompiers que nous remercions très vivement. A l'Année prochaine ...

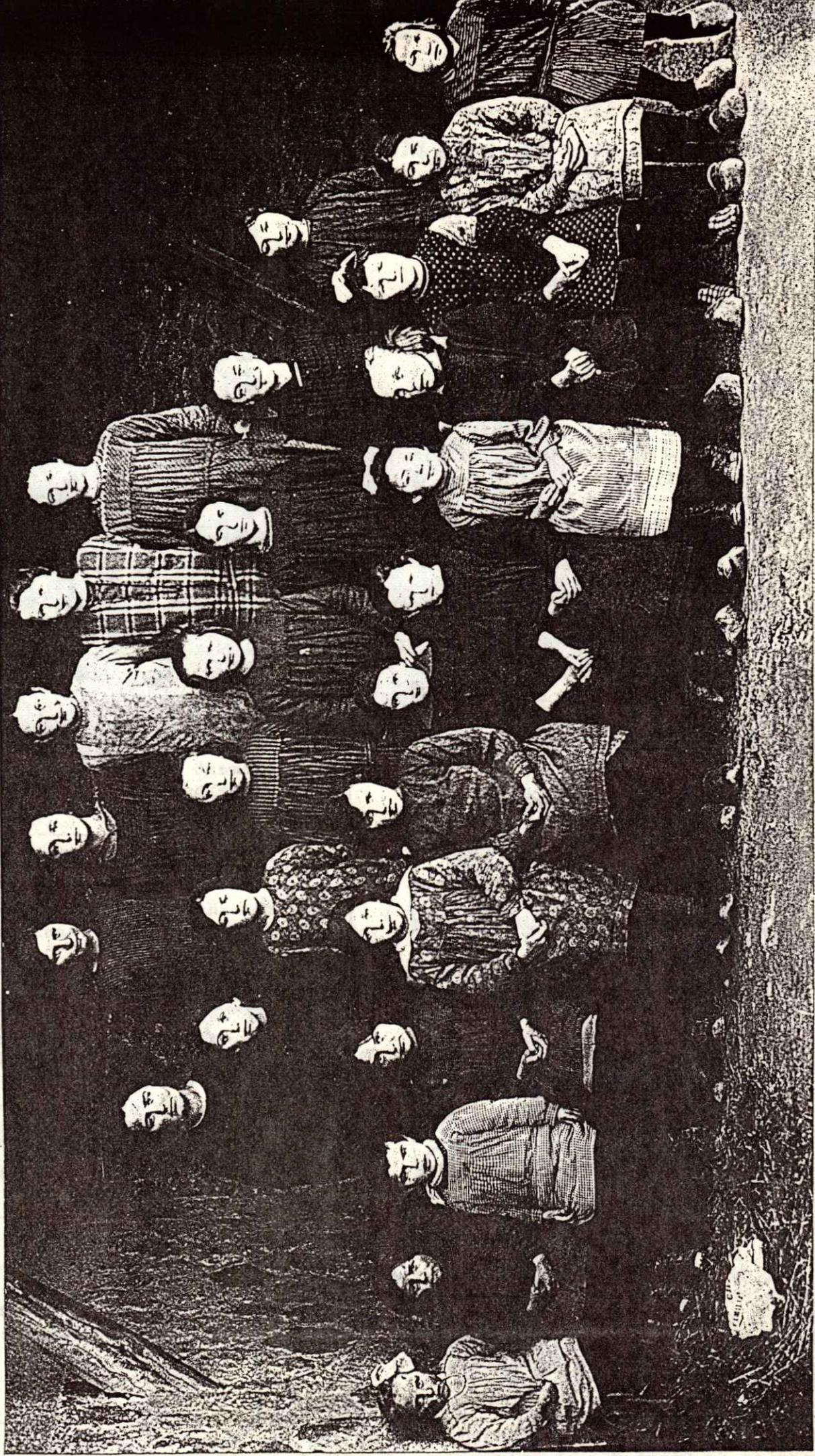
La traditionnelle vente des calendriers par les sapeurs pompiers se fera à compter du 01 Novembre. Nous vous demandons de leur réserver un très bon accueil.

De Gauche à Droite : Haut
Millieu

1925

Bas

: Andrette MOLLIMARD - Thérèse MAGAUD - Anna FAYE - Marie MOING - Marie Louise MAGAUD -
: Melle Céline AHOND (institutrice) - Marguerite OLLEON - Denise THIOLAS - Marie LASSAIGNE -
: Jeanna COUVERT - Jeanne BOUCHET - Marie GUYOT - Marie Thérèse DEMATHIEU -
: Christiane MARCHAUD - Jeanne RAYMOND - Monique FRETIERE - Marcelle COUVERT -
: Paulette RAYMOND - Alphonsine PORTAIL - Gilberte VIALARD - Simone BRUN - Eugénie ROCHE -
: Francine MOLLIMARD - Odette FAURE - Marie BOEUF - Andrée MOLLIMARD -



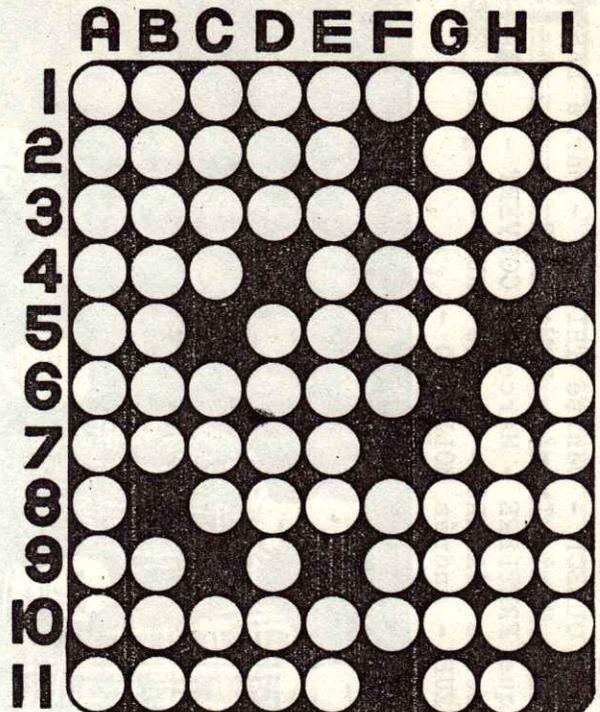
Horizontalement :

- 1 . Elles eurent leur guerre.
- 2 . Enlevée mais également enchantée - Vignoble.
- 3 . Nungesser et Saint-Exupéry, par exemple.
- 4 . Fonctionnes - Arbre.
- 5 . Mer (Phon.) - Charge explosive cachée.
- 6 . Chanteuse contemporaine - Un saint, dans la Manche.
- 7 . Arbre - Barrot.
- 8 . Danseuse autrichienne.
- 9 . De là - On peut le perdre.
- 10 . Embonpoint.
- 11 . Découle - Symbole.

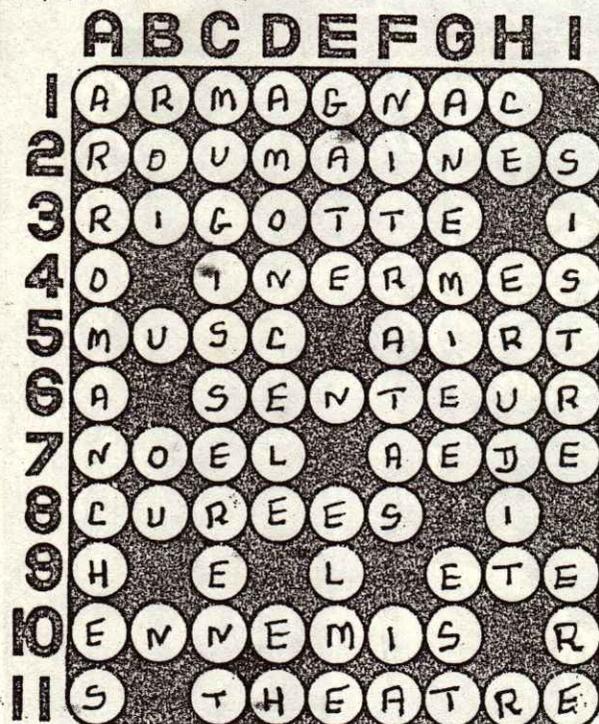
Verticalement :

- A . Se dit d'une flûte.
- B . Dévasta - Appellation.
- C . Conseil - On peut le passer aisément - Possessif.
- D . Contesta - C'est déjà une somme.
- E . Coléoptères - Négation.
- F . Fleuve d'Irlande - Ex société des Nations désordonnée.
- G . Mousse - Célèbre par son château.
- H . Vieux train - Père d'Ulysse.
- I . Interjection - Récipient.

Mots Croisés N° 12



Réponse aux Mots Croisés N° 11



Le jour de la fête patronale, le "Petit Journal du Bourg" a offert 60 tours de manège à tous les enfants présents, âgés de moins de 13 ans et volontaires. Nous espérons que cette initiative aura été jugée bonne.

Le Pavillon OPAC n° 2, à Saint Blaise, a été loué à compter du 16 Août 1991 à Monsieur Tony COURTAULT qui nous vient directement de Clermont Ferrand. Nous lui souhaitons la bienvenue à Saint Bonnet Le Bourg.

Dons Anonymes

Jamais une rubrique n'a aussi bien marché. La période des vacances a été très bénéfique. Jugez-en :

- 1 don de 220 F.,
- 11 dons de 100 F.,
- et 2 dons de 50 F. auxquels il faut ajouter une somme de 850 F. récoltée par les campeurs du GCU lors de leur exposition du 18 Août dernier à la salle des fêtes. Ils nous ont fait, également, ce jour là, le très grand honneur d'exposer tous les numéros du "PJDB" déjà parus. Que tous ceux qui oeuvrent, d'une façon ou d'une autre, pour le bien du "Petit Journal" en soient ici remerciés.

Les habitants de la commune sont informés que, contrairement à des rumeurs non fondées, la boîte aux lettres de l'agence postale est relevée tous les jours ouvrables, y compris lorsque l'agence est fermée.

Madame Jeanne ROCHER Veuve CHADUC a été admise, le mercredi 04 Septembre 1991, à l'hospice de Saint Germain L'Herm.